



# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS à 19H30

tenant lieu de procès-verbal de séance. Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient présents** : Gérard BANCHET, Yves MONTAGNER, Christian BASTIN, Richard BONNEFOUX, Karinne DAVID, Maryline BILLON, Bernard CHAMBEYRON, Chantal MAYOUX, Sylvie THETIER, Anne BAZIN, Joëlle CÔTE, Olivier PASCUAL, Corinne VAUDAINE, Mireille BARRET-BANETTE, Sandrine BRETIN, Yves LAFOY.

## **Absents excusés**

Martial DARMANCIER donne pouvoir à Gérard BANCHET  
Audrey FIERS-VERSANNE donne pouvoir à Joëlle CÔTE  
Gilles THOLLET donne pouvoir à Olivier PASCUAL  
Ludovic DUFRESNE  
Philippe HERARD

## DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Monsieur Yves LAFOY, secrétaire de la séance du Conseil Municipal du 29 mars 2018.

## APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1<sup>er</sup> MARS 2018

Le compte-rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2018 a été approuvé à l'unanimité des présents.

## RAJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR

Le Maire propose à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour une demande de subvention au titre des amendes de police.

Le Conseil Municipal, unanime, valide ce rajout à l'ordre du jour.

## DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation accordée à M. le Maire par délibération n°29-03-2014-04 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014,

CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- Au titre de sa délégation lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dans la limite des crédits inscrits au budget, il a signé :
  - **Une commande à l'Entreprise ATECH (49280 MAZIERES EN MAUGES)**, pour l'achat de 30 barrières à poser le long des voies à Verenay, pour un montant de 6 049 € HT,
  - **Une commande à SAS POM (69420 CONDRIEU)** pour le traçage de passages piétons sur la RD386, pour un montant HT de 3 200 €,
  - **Une commande à BERGER LEVRAULT (92100 BOULOGNE-BILLANCOURT)** pour l'acquisition d'un logiciel Légimarchés et Légi procédures, outils servant à la passation des marchés publics, pour un montant de 5 325 € HT, paramétrages et formations compris, et une commande au même éditeur pour un logiciel d'interface entre les marchés publics et la comptabilité (progiciel SOLON), pour un montant de 3 200 € HT tout compris,
  - **Une commande à l'Entreprise SERAILLE (69420 CONDRIEU)**, pour le changement des issues de secours de l'école primaire, pour un montant de 6 607,28 € HT,
  - **Une commande à SYNERGIE SPORTS (42410 PELUSSIN)**, pour le changement d'une portion de la clôture de protection des puits captants d'eau potable, à la Traille, pour un montant de 1 350 € HT.

## DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE : PARKING RUE GABRIEL VANEL

Le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'aménagement d'un parking de 54 places Rue Gabriel Vanel. Le montant des travaux est estimé à 82 534 € HT.

La commune peut bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police, conformément aux articles R 2334-10 à R 2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord pour réaliser les travaux d'aménagement d'un parking Rue Gabriel Vanel, et autorise le Maire à effectuer les démarches pour solliciter une subvention au titre des amendes de police.

## TARIFS DE LOCATION MAISON MEDICALE

Le Maire rappelle à l'assemblée que le tarif de location des cabinets médicaux et paramédicaux de la maison médicale est actuellement de 12 € TTC/m<sup>2</sup>/mois.

Suite à une rencontre avec les locataires de la maison médicale, et à leur demande, un accord a été proposé pour ramener le prix de location à 11 € TTC/m<sup>2</sup>/mois.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour le tarif de location de 11 € TTC/m<sup>2</sup>/mois, à la maison médicale.

**◆ Approbation du Compte Administratif 2017**

Le Compte Administratif 2017 est présenté et commenté par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

En l'absence du vote de Monsieur le Maire et sous la présidence de M. Christian BASTIN, Adjoint aux Finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif de l'année 2017, résumé comme suit :

**Section de Fonctionnement (réalisé 2017)**

Dépenses	2 588 559,52 €
Recettes	3 190 403,34 €

**Soit un excédent de 601 843,82 €**

**Section d'Investissement (réalisé 2017)**

Dépenses	787 908,76 €
Recettes	1 313 301,53 €
Report d'excédent 2016	2 307 500,90 €

**Soit un excédent de 2 832 893,67 €**

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à 1 783 141 € en dépenses et à 653 828 € en recettes.

**◆ Approbation du Compte de Gestion du Trésorier**

Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Sous la présidence de M. Gérard BANCHET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte de Gestion du Receveur de Condrieu, conforme au Compte Administratif du budget communal 2017.

**◆ Affectation des résultats 2017**

Il est proposé à l'assemblée d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement de l'année 2017 : 601 843,42 € au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) de la section d'investissement 2018 (sens recettes).

L'excédent d'investissement 2017 : 2 832 893,67 € est reporté automatiquement au compte 001 (résultat d'investissement reporté) de la section d'investissement 2018 (sens recettes).

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

**◆ Reprise des résultats de clôture du budget Assainissement**

Les résultats du budget M49 part assainissement doivent être repris dans le budget principal de la Commune avant d'être transférés à Vienne Condrieu Agglomération.

Déficit d'investissement	35 063,62 €
Excédent de fonctionnement	66 528,98 €

**Soit un excédent de 31 465,36 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, décide de clôturer la partie assainissement du budget M49 et de reprendre les résultats de ce budget annexe au budget primitif 2018 de la Commune.

**◆ Vote des taux de la fiscalité locale pour 2018**

Le Maire expose :

La fusion de la CCRC et de ViennAgglo a eu notamment pour conséquence le passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique).

Le panier fiscal communal se présente ainsi :

<b>FISCALITE 2018</b>	
<b>AVANT LA FUSION</b>	<b>APRES LA FUSION</b>
<b>PANIER FISCAL COMMUNAL</b>	<b>PANIER FISCAL COMMUNAL</b>
TAXE D'HABITATION (TH)	TAXE D'HABITATION (TH) sans la part département
TAXE FONCIERE BATI (TFB)	TAXE FONCIERE BATI (TFB)
TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)	TAXE FONCIERE NON BATI (TFNB)
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISE (CFE)	<b>ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION</b>
TAXE ADDITIONNELLE/FNB	
IFER	
CVAE	
TASCOM	
DCRTP	
FNGIR	

Compte-tenu de la hausse de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) qui a été votée par Vienne Condrieu Agglomération, il est proposé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité communale pour 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention,

- **VOTE** les taux suivants pour 2018 :

<b>TAXES</b>		<b>TAUX 2017 (en %)</b>	<b>TAUX 2018 (en %)</b>
Taxe d'habitation	TH	14,87	9,98 *
Taxe Foncière (bâti)	TFB	10,38	10,38
Taxe Foncière (non bâti)	TFNB	32,65	32,65

\*La part de TH donnée par le Département depuis la suppression de la Taxe Professionnelle est transférée à Vienne Condrieu Agglomération du fait du passage en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). (14,87 – 4,89 = 9,98)

## ◆ Approbation du Budget Primitif 2018

Le projet de Budget Primitif pour l'année 2018 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune ; il s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses		Recettes	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 Charges à caractère général	894 000,00	013 Atténuations de charges	17 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	952 700,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	231 000,00
014 Versement du PFIC	113 000,00		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	112 530,96	73 Impôts et taxes	2 060 949,00
023 Prélèvement pour la section d'investissement	465 000,00	74 Dotations, subventions et participations	204 607,00
042 Dotations aux amortissements et écritures cessions	107 711,67	75 Autres produits de gestion courante	412 000,00
65 Autres charges de gestion courante	241 200,00	77 Produits exceptionnels	6 000,00
66 Charges financières	43 713,37	002 Report résultat assainissement	66 528,98
67 Charges exceptionnelles	68 228,98		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 998 084,98</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 998 084,98</b>
Dépenses		Recettes	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
001 Solde d'exécution reporté (M49)	35 063,62	001 Solde d'exécution reporté	2 832 893,67
020 Dépenses imprévues (investissement)	99 173,27	021 Virement de la section de fonctionnement	465 000,00
16 Emprunts et dettes assimilés	177 190,89	13 Subventions d'investissement	826 845,00
20 Immobilisations incorporelles	10 000,00	16 Emprunts et dettes assimilées	500 000,00
21 Immobilisations corporelles	2 057 050,00	20 Immobilisations incorporelles	5 000,00
23 Immobilisations en cours	3 504 500,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	131 000,00
		1088 Excédent de fonctionnement capitalisés	636 907,44
		165 Dépôts et cautionnements reçus	4 000,00
		024 Produits de cessions	373 620,00
		040 Opérations d'ordre entre sections	107 711,67
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 882 977,78</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>5 882 977,78</b>

Le Budget Primitif de la Commune, année 2018, est adopté à l'unanimité, 19 pour 0 contre 0 abstention.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire présente à l'assemblée les propositions de subventions aux associations formulées par Commission Finances, pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Montant de la subvention	Vote
ASACR. RUGBY	33 500	<b>18 p 1a</b>
Ampuis Vienne St Romain Basket	12 500	<b>19 p</b>
GARDERIE FAMILIALE	25 000	<b>19 p</b>
ECOLE de MUSIQUE	15 000	<b>18 p 1 a</b>
JUDO CLUB	4 500	<b>19 p</b>
JOUTES ET SAUVETAGE	1 100	<b>19 p</b>
AMPUIS TENNIS CLUB	4 500	<b>19 p</b>
GYMNASTIQUE	1 000	<b>19 p</b>
Chorale La VALSERINE	2 000	<b>19 p</b>

BADMINTON	2 500	18 p 1 a
PANDA	1 000	19 p
CLUB BALADE	1 000	19 p
AMPUIS CULTURE et PAT.	600	18 p 1 a
ANCIENS COMBATTANTS	300	19 p
LA FARANDOLE	100	19 p
ANIM' HAUTEURS	180	19 p
ASS. COMMERCANTS ARTIS.	2 000	19 p
PREVENTION ROUTIERE	150	19 p
LEON BERARD	500	19 p
ASS. PARENTS BOSQUET	100	19 p
VIVRE LIBRES	100	19 p
CHAMBRE METIERS DU RHONE	840	19 p
RESTOS DU CŒUR	200	19 p
MFR TARTARAS	100	19 p
MFR Eyzin-Pinet	100	19 p
ECOLE DE LA SOURCE	200	19 p
SECOURS CATHOLIQUE	200	19 p
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE	3 000	19 p
CLUB DU 3 <sup>ème</sup> AGE	200	19 p
<b>TOTAL</b>	<b>112 470</b>	

## BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT (M49)

### ◆ Approbation du Compte Administratif 2017

Le Compte Administratif 2017 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune.

En l'absence du vote de M. le Maire, et sous la présidence de M. Richard BONNEFOUX, Adjoint en charge de l'eau et de l'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 18 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte Administratif de l'année 2017, résumé comme suit :

#### ▪ Section de Fonctionnement (réalisé 2017)

Dépenses	152 336,64 €
Recettes	299 757,91 €

**Soit un excédent de 147 421,27 €**

#### ▪ Section d'Investissement (réalisé 2017)

Dépenses	784 390,50 €
Recettes	811 623,06 €
Report déficit 2016	- 104 392,23 €

**Soit un besoin de financement de 77 459,67 €**

Les restes à réaliser 2017 s'élèvent à – 5 763 € en dépenses et à 43 600 € en recettes.

### ◆ Approbation du Compte de Gestion 2017

Sous la présidence de M. Gérard BANCHET, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, 19 pour, 0 contre, 0 abstention, approuve le Compte de Gestion du receveur de Condrieu, conforme au Compte Administratif du Budget Eau et Assainissement 2017.

### ◆ Affectation des résultats 2017

Il est proposé à l'assemblée d'affecter en totalité les résultats de l'année 2017 EAU POTABLE en section d'investissement du budget primitif 2018 :

- ☞ **Excédent de fonctionnement de 80 892,29 €** au compte 1068 (opération réelle)
- ☞ **Déficit d'investissement de 42 396,05 €** reporté au compte 001 (opération d'ordre ne donnant pas lieu à écriture comptable)

L'affectation proposée est approuvée à l'unanimité, 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

### ◆ Approbation du Budget Primitif Eau Potable 2018

Le projet de Budget Primitif de l'année 2018 est présenté à l'assemblée par Madame Corinne LUTTENBACHER, DGS de la Commune ; il s'équilibre comme suit en dépenses et en recettes :

Dépenses		Recettes	
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 Charges à caractère général	10 000,00	70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	90 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 000,00		
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 678,14		
023 Virement à la section d'investissement	70 000,00		
66 Charges financières	1 321,86		
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>90 000,00</b>	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>90 000,00</b>
Dépenses		Recettes	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	42 396,05	021 Virement de la section d'exploitation	70 000,00
020 Dépenses imprévues	15 113,56	040 Opérations d'ordre de transfert entre section	2 644,49
16 Emprunts et dettes assimilées	4 364,17	041 Opérations patrimoniales	43 000,00
041 Opérations patrimoniales	43 000,00	10 Dotations, fonds divers et réserves	80 892,29
21 Immobilisations corporelles	211 000,00	13 Subventions d'investissement	32 100,00
23 Immobilisations en cours	5 763,00	16 Emprunts et dettes assimilées	50 000,00
		27 Autres immobilisations	43 000,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>321 636,78</b>	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>321 636,78</b>

Le Budget Primitif du Service Eau Potable, année 2018, est adopté à l'unanimité, 19 pour, 0 contre, 0 abstention.

## QUESTIONS DIVERSES

### Questions de Gérard BANCHET, Maire

Manifestations à venir :

- Fête du vélo à St Cyr-sur-le-Rhône le 28 avril 2018,
- Opération « Pilat Propre » à Ampuis, le 28 avril au matin.

Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération : prochaines rencontres à destination de l'ensemble des habitants du territoire :

- Jeudi 5 avril à 19h00 à Longes,
- Mardi 15 mai à 19h00 à Ste Colombe,
- Mardi 12 juin à 19h00 à Messiez.

Contrat de ruralité

Deux dossiers ont été déposés dans le cadre du contrat de ruralité : aménagement de la Traille et parking Rue Gabriel Vanel. Des aides financières sont possibles.

**Question de Maryline BILLON, Adjointe au Maire**

Le repas de printemps du CCAS aura lieu le samedi 21 avril 2018 à midi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

**Prochain Conseil Municipal le Jeudi 17 mai 2018 à 20h00**

Le Maire,  
Gérard BANCHET

Le Secrétaire de séance  
Yves LAFOY